

MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2019



Dossier de candidature sur poste ULIS

L'ensemble des documents est à retourner avant le 27/03/2019 avec la confirmation de mutation.

Nom:	Corps :
Prénom :	Grade :
Né(e) le :	Discipline :
Affectation au 01/09/2018 :	
Vœux formulés (à l'identique de la saisie sur SIAM)	
Rang de vœu	Etablissement

Le présent dossier est à compléter par 1 CV, 1 lettre de motivation, copie du dernier rapport d'inspection et si le candidat le possède, copie du 2CASH ou CAPPEI

PJ fournies :

CV Lettre de motivation copie du dernier rapport d'inspection copie du 2CASH ou CAPPEI

Je ne dispose pas du CAPPEI et je m'engage à passer les épreuves du certificat. Je suis informé(e) que si ma candidature sur poste ULIS est retenue, je serai affecté(e) à titre provisoire pour l'année scolaire 2019-2020.

Je suis informé(e) que tout dossier incomplet et/ou non transmis dans les délais impartis au service concerné ne sera pas étudié.

Je suis informé(e) que l'envoi du dossier de candidature doit être effectué en parallèle de la saisie des vœux ULIS sur SIAM et que les vœux ULIS doivent figurer dans les premiers rangs de vœux.

Fait à....., le/...../ 2019

Signature de l'intéressé(e)

<p>Avis obligatoire du chef d'établissement actuel</p> <p>Fait à le</p> <p>Signature</p>	<p>Avis du recteur de l'académie de Bordeaux</p> <p>A Bordeaux le</p> <p>Signature</p>
--	---

LISTE DES POSTES ULIS VACANTS A LA RENTREE 2019

Les postes correspondant à des ouvertures 2019 sont proposés sous réserve de validation au CTA

RNE	catég	établissement	commune	commentaire
0240026Y	LYC	ALBERT CLAVEILLE	PERIGUEUX	
0330076D	LP	CH.PEGUY LE VIGEAN	EYSINES	ouverture 2019
0330082K	LP	SUD GIRONDE	LANGON	
0400020E	LP	ROBERT WLERICK	MONT DE MARSAN	ouverture 2019
0400057V	LP	SAINT-EXUPERY	PARENTIS EN BORN	
0400097N	LP	JEAN GARNIER	MORCENX	
0401004Z	SEP	LPO ST PAUL DES DAX	ST PAUL LES DAX	ouverture 2019
0470049Y	CLG	ANATOLE FRANCE	VILLENEUVE SUR LOT	ouverture 2019
0470104H	CLG	GERMILLAC	TONNEINS	
0470733S	CLG	MARMANDE	MARMANDE	
0470782V	LP	JEAN MONNET	FOULAYRONNES	ouverture 2019
0640017W	LYC	EXPERIMENTAL A.MALRAUX	BIARRITZ	ouverture 2019

Coordonnateur d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en Lycée (LGT/LP/EREA)

Caractéristiques du poste :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS exerce les missions définies par les circulaires n° 2015-129 du 21-8-2015 et 2016-186 du 30-11-2016.

Caractéristiques de l'ULIS en Lycée :

L'ULIS en lycée est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS en lycée professionnel (LP) est organisé pour rendre accessibles aux élèves en situation de handicap les formations qui y sont dispensées. C'est un dispositif d'inclusion, fondé sur l'alternance modulée de temps dans leur formation d'affectation, de regroupements pédagogiques avec le coordonnateur, de périodes de formation dans le milieu professionnel.

Missions de l'enseignant coordonnateur :

- Concevoir et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec celui de la formation d'affectation et des indications portées par le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent
- Veiller à la mise en place et au suivi des adaptations et aménagements en classe d'inclusion, voire en entreprise
- Veiller, en lien avec le Conseiller principal d'éducation (CPE) à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives culturelles et sportives et à leur pleine participation aux projets de l'établissement.
- Planifier les réunions régulières avec les familles
- Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la maison départementale des personnes handicapées, de l'université...
- Définir le rôle de l'Accompagnant (AESH) au sein de l'ULIS

Compétences et connaissances attendues :

- Connaissances actualisées de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant l'école inclusive ainsi que les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap
- Bonnes connaissances de la voie professionnelle en LP, des parcours de formation et des études
- Capacité d'écoute, qualités relationnelles et aptitude à communiquer
- Capacité à travailler au sein d'une équipe et à conseiller en qualité de personne ressource

Qualifications requises :

(L'appel à candidature concerne **prioritairement** les enseignants du second degré (PLP et PLC) mais il est également ouvert aux enseignants du premier degré)

- 2CA-SH
- CAPASH
- CAPPEI

Un candidat non spécialisé s'engagerait à suivre la formation CAPPEI

Conditions d'exercice :

- Pour un professeur de Lycée : temps de service de 18 heures d'enseignement en ULIS
- Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures.

Rappel : ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Un rapport d'activité annuel (élément constitutif de l'évaluation du fonctionnement de l'ULIS) sera rédigé sous l'autorité du chef d'établissement et sera transmis aux inspecteurs ASH et disciplinaires selon le statut de l'enseignant.

Candidature et procédure de recrutement :

Les candidats qui souhaitent postuler doivent adresser un courrier de motivation, sous couvert de leur supérieur hiérarchique, accompagné d'un Curriculum Vitae.

L'attribution du poste est soumise à l'avis préalable de l'IA-IPR, de l'EN ET-ET ou de l'IA-DASEN et à un entretien préalable avec une commission académique déterminant la validation de la candidature.

L'enseignant recruté est affecté à titre définitif après avis de la commission administrative paritaire académique s'il est titulaire du CAPPEI, du 2CA-SH ou du CAPASH (et leurs équivalents antérieurs à 2004 CAPSAIS et CAEI). L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de la commission administrative paritaire académique, s'il n'est pas titulaire de l'une des certifications requises. Il sera affecté à titre définitif dès lors qu'il aura obtenu la certification CAPPEI, à la session de l'année en cours.

Date limite de transmission des dossiers de candidature : 27 mars 2019

Communication des résultats : du 16 au 21 juin 2019

Important :

Pour les enseignants du second degré, dans le cas où d'autres postes auraient été demandés dans le cadre du mouvement intra-académique classique, si la candidature sur le poste de coordonnateur ULIS était retenue, ce recrutement deviendrait prioritaire et annulerait, de fait, les autres candidatures.